



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Pierre-de-Colombier, le 14 novembre 2019

La Famille Missionnaire de Notre-Dame s'exprime suite aux événements survenus ces derniers jours

La Famille Missionnaire de Notre Dame souhaite exprimer quelques réflexions suite à deux événements récents survenus dans le village de Saint Pierre de Colombier :

- **Tout d'abord suite aux affichages sauvages et aux graffitis** réalisés en plusieurs endroits de la commune **dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre**.

La Famille Missionnaire de Notre Dame condamne ces actions en raison, premièrement, des **dégâts causés** (détérioration d'un transformateur EDF, de bâtiments publics, de la boîte aux lettres de la Poste), et deuxièmement, du **contenu des affichages** : violence des propos (« *Non aux cathos intégristes. Non à la basilique.* » « *Laisse béton. Dieu est mort* ») et utilisation d'enseignements du Père Bernard sur l'avortement, le mariage homosexuel, ou d'autres thèmes. Pour cela, la Famille Missionnaire de Notre Dame est qualifiée sur ces affiches de « *fasciste, réactionnaire, colonialiste, anti-IVG, anti-contraception et homophobe* ».



Il nous paraît légitime de rappeler que la Communauté ne fait pourtant que transmettre sur ces points l'enseignement de l'Église catholique. On a le droit de ne pas être d'accord ; mais on doit respecter la liberté d'opinion et d'expression. On a également le droit d'exprimer son désaccord, mais dans le respect des lois et du vivre ensemble le plus élémentaire. De fait, le Pape François ne dit pas autre chose que le Père Bernard sur l'avortement, par exemple quand le Pape affirme que l'avortement est « un crime » (interview du pape François du 17 février 2016).

Les qualificatifs employés peuvent être considérés comme injurieux. Or, l'injure publique est une infraction pénale dûment réprimée par la loi du 29 juillet 1881. Une plainte a donc été déposée en gendarmerie contre les auteurs de ces affichages et de ces graffitis sauvages.

- **D'autre part, a eu lieu, le dimanche 10 novembre une manifestation d'opposants à la sortie de la Messe dominicale.** La prière liturgique qui n'était pas terminée a été interrompue par **des cris d'hostilité et des slogans nettement antireligieux.**

La Famille Missionnaire tient à rappeler que toutes les démarches qu'elle a faites en vue de ce projet ont été faites dans la plus stricte légalité selon les directives de l'État.

Par rapport à la question écologique, elle est en dialogue avec le Parc Naturel Régional sur la question de la biodiversité. Évoquer la disparition de terres agricoles ne peut constituer un argument fondé, puisque la vente de tous ces terrains a été soumise à la SAFER, comme la loi le prescrit, de sorte que tout agriculteur qui l'aurait souhaité aurait pu acquérir ces terrains, non cultivés depuis des décennies.

Il faut donc admettre que c'est malheureusement la **question religieuse** qui pose problème, et la présence d'une communauté religieuse qui est contestée. **C'est pourquoi nous demandons à tous le respect d'une saine laïcité et des lois de la République, en particulier le droit à la liberté religieuse.**

Enfin, la Famille Missionnaire de Notre Dame tient à souligner qu'à l'heure actuelle une dizaine d'entreprises de la Communauté de communes sont engagées dans ce projet, ainsi que plusieurs autres du bassin de vie d'Aubenas, contribuant ainsi à faire vivre des familles de notre territoire.

Nous remercions tous ceux, et ils sont nombreux, qui contribuent à l'avancée de ce projet et nous prions pour les élus et pour toutes les personnes qui manifestent leur soutien à notre Communauté.

Contact presse :

Frère Clément-Marie

Tél : 04 75 94 41 95

Courriel : saint.pierre@fmnd.org

Plus d'information :

Consultez notre site Internet : <https://fmnd.org>

Suivre le projet : <https://sitendn.fmnd.org>

Institut de la Famille Missionnaire de Notre-Dame – 07450 Saint-Pierre-de-Colombier

Tél : 04.75.94.41.95 – Fax : 04.75.94.57.75 – Courriel : saint.pierre@fmnd.org

Site Internet : fmnd.org